

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 213/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :

Compétences :

- obligatoire
- optionnelles
- facultatives

Nombre de membres

- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote

- Pour :	82
- Contre :	1
- Abstention :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-213-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu le CGCT et notamment les articles L 5211-41-3 & L 5214-16 & L 5214-23-1,
- Vu les délibérations de la CCLL n° 146/17 du 10/09/17 de définition des ZAE intercommunales et n° 86/18 du 28/05/18 de définition de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité pour l'assemblée communautaire de définir :

- ▶ Au titre de la compétence obligatoire "Développement économique" une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- ▶ Au titre des compétences optionnelles, l'intérêt communautaire de :
 - ♦ La protection et la mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise de l'énergie,
 - ♦ La politique du logement et du cadre de vie,
 - ♦ Les équipements culturels et sportifs,
 - ♦ L'action sociale.
- ▶ Les contours des compétences facultatives suivantes :
 - ♦ Équipements touristiques
 - ♦ Boucles de randonnée et trail
 - ♦ Actions en faveur du développement culturel, sportif et socioéducatif,

- ♦ Soutien aux écoles de musique,
- ♦ Petite enfance
- ♦ Actions périscolaires
- ♦ Développement des réseaux de partenaires
- ♦ Aménagement numérique,
- ♦ Plan de circulation,
- ♦ Distribution publique d'électricité,
- ♦ Leader,
- ♦ Assainissement,
- ♦ Transports,
- ♦ Réseau de chaleur.

Considérant la nécessité de délibérer pour restituer aux communes des actions / compétences,

Après plusieurs mois de travaux/débats au sein des commissions, du conseil communautaire les 2 octobre et 19 novembre et tenant compte des délibérations communales des bourgs centres sièges d'équipements sportifs.

Le conseil communautaire, à la majorité, 1 voix contre (M. Daudey P.) :

- Approuve la définition ci-jointe de l'intérêt communautaire des compétences obligatoire et optionnelles, les contours des facultatives et la restitution des actions/compétences suivants :
 - L'aire de camping-car (stationnement/service) à Nans sous Ste Anne est restituée à la commune en accord avec elle.
 - Participation à la valorisation du patrimoine bâti public des villages,
 - Soutien aux politiques sportives,
 - Actions de soutien aux voyages scolaires,
 - Transport collectif de voyageur.
- Sollicite de Monsieur Le Préfet la réécriture des statuts en conséquence.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Commune de Commaille
de Lison
7, rue Edouard Belin
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-213-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

COMPETENCE OBLIGATOIRE ET INTERET COMMUNAUTAIRE
COMPETENCES OPTIONNELLES ET INTERET COMMUNAUTAIRE
COMPETENCES FACULTATIVES

Proposition de rédaction issue des réunions de commissions et des conseils communautaires successifs des 2/10 et 19/11/18 et validée en conseil du 12/12/18

A/ COMPETENCE OBLIGATOIRE & DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- *observation des dynamiques commerciales, élaboration de la stratégie commerciale, notamment dans le cadre du SCoT, et soutien aux communes pour la mise en application de ladite stratégie*
- *soutien aux activités commerciales à travers les aides aux entreprises développées par l'EPCI et d'opérations collectives ciblées, en particulier dans le cadre du FISAC*

B/ COMPETENCES OPTIONNELLES & DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

1/ PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE L'ENERGIE

Actions d'éducation à l'environnement en partenariat avec des structures y compris d'insertion

Actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, tels que les opérations TEPOS, partenariat avec l'ADIL pour communiquer sur les dispositifs d'aides existants en matière de rénovation du bâti.

Actions menées par le Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue en dehors de la GEMAPI, soit :

- *lutte contre la pollution*
- *mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques*
- *animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques*
- *élaboration, animation, coordination et mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000*
- *exploitation, entretien et aménagement des ouvrages hydrauliques*
- *valorisation touristique des milieux aquatiques par l'aménagement, l'équipement et la gestion d'ouvrages permettant la navigation de canoës sur la Loue*

2/ POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Mise en œuvre d'actions en faveur de l'Habitat et notamment de la rénovation énergétique des logements (dispositifs d'accompagnement et de soutien financier dont OPAH)

Plan Local de l'Habitat : à ce titre, la CCLL est habilitée à adhérer à l'EPF

3/ VOIRIE

Voies ouvertes à la circulation automobile et revêtues d'un enduit figurant dans la liste adoptée le 28/05/18

4/ EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Pour les équipements culturels, seules les bibliothèques qui répondent aux critères suivants sont reconnues d'intérêt communautaire :

- *Être intégrée dans un bâtiment intercommunal*
- *Être une structure partenaire du dispositif « carte avantage jeune »*
- *Bénéficier des services d'une association bénévole pour le fonctionnement*
- *Fréquentation majoritairement intercommunale*

Pour les équipements sportifs,

- *Seules les via ferrata sont reconnues d'intérêt communautaire ; d'ores et déjà celles de la roche du mont à Ornans et des Baumes du Verneau à Nans sous ste Anne sont d'intérêt communautaire.*
- *Seuls les gymnases qui répondent aux critères cumulatifs suivants sont reconnus d'intérêt communautaire :*
 - *L'innovation : gymnase permettant d'organiser une pratique sportive intéressant plusieurs communes*
 - *La fréquentation : associations, écoles utilisatrices et licenciés issus majoritairement du territoire Loue Lison et d'autres communes que la commune d'implantation*
 - *La dimension : répondant aux normes fédérales (Handball, badminton, basket...) et participant au projet sportif de territoire*
 - *L'utilisation : les équipements non saturés par des usagers communaux*
 - *L'implantation : des équipements implantés sur du terrain intercommunal*
 - *La gestion : les équipements pour lesquels la CCLL a mis en place un tarif identique*

En vertu de l'article L5214-16-V du CGCT pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement culturel ou sportif de rayonnement supra communal, la CCLL pourra verser un fonds de concours dont le montant total ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

5/ ACTION SOCIALE

La CCLL dispose d'un CIAS qui exerce l'ensemble des compétences sociales légales et facultatives suivantes : animer une action générale de prévention et de développement social en liaison étroite avec les institutions privées ou publiques. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non ; participer à l'instruction des demandes d'aides sociales ; transmettre les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité ; développer différentes actions et missions orientées vers les personnes âgées (construction de la MARPA sur Ornans), handicapées, les familles en difficulté et les personnes isolées en situation d'exclusion ; domicilier les personnes sans domicile fixe ; réaliser une analyse des besoins sociaux ; fournir une aide administrative ; soutenir des structures à vocation sociale.

Politique d'insertion par le travail et de lutte contre les exclusions dans le cadre des actions développées par les institutions départementales, régionales ou nationales. Ainsi en est-il du chantier d'insertion pour la restauration des ruines du Castel St Denis.

C/ COMPETENCES FACULTATIVES

1/EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Équipements touristiques uniques sur la CCLL dont le rayonnement est extra régional et la fréquentation annuelle supérieure à 70 000 ; relèvent d'ores et déjà de cette compétence l'Espace Ludique et Touristique (Nautilou, camping domaine la roche d'Ully et espaces animations) et l'espace Beauquier à la source du Lison.

2/BOUCLES DE RANDONNEE & TRAIL

Les 18 boucles de randonnée reliées au PDIPR suivantes :

La Gauloise	Tour du Monniot	n°15 Les Vignes de Croux
Éternoz-Vallée du Lison	Tour du bois de Moini	Montgesoye-n°21 Belvédère de la Thuyère
Les Chandeliers	Les belvédères du Lison	Mouthier Haute Pierre-n°6 Le mont Germain
La boucle du Moine	La balade du Montou	Lods-n°3 le sentier de Lods
Les belvédères de Lizine	Bonnevaux-n°34 le rocher du Tourbillon	Vuillafans-Montgesoye-Echevannes-n°18 entre ciel et loue
Les Belvédères des Feuilles-Montmahoux	Ornans-n°26 La roche Bottine	
Entre By & Bartherans	Lods-Vuillafans-	

Les 4 boucles de VTT n° 84, 85, 90, 91

Soutien à l'activité « trail »

3/ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF & SOCIO EDUCATIF

Actions en faveur d'un projet culturel de territoire qui répondent à un des critères suivants :

- *Etre inscrit dans le contrat culturel de coopération*
- *Avoir dans son projet des étapes de médiation avec des structures locales comme les collèges, EPAHD, MARPA, ...*
- *Travailler avec les acteurs du territoire sous forme de fruitière de partage*
- *Permettre la découverte patrimoniale*
- *Mettre en avant une action environnementale*
- *Répondre à une demande d'irrigation culturelle*
- *Prévoir du temps de rencontre avec les habitants*

4/SOUTIEN AUX ECOLES DE MUSIQUE

Soutien aux écoles de musique qui accueillent au moins 40 élèves de moins de 20 ans, qui dispensent au moins 7 enseignements et qui ont signé une convention d'objectif culturel avec la CCLL

5/ PETITE ENFANCE

Relais Assistante Maternelle & Relais Petite Enfance (+ Ludothèque itinérante)

Structure multi accueil Badaboum

6/ ACTIVITES PERISCOLAIRES

Contrat Territorial Jeunesse Loue Lison. Toutes autres actions périscolaires relèvent de la compétence communale.

7/DEVELOPPEMENT RESEAUX DE PARTENAIRES

Développement d'un réseau de partenaires (pôle emploi, CCI, AERE, Mission Locale via CIAS.....) :

- *Pour le soutien à l'emploi via les actions spécifiques suivantes : réseau parrainage*
- *Pour le soutien au développement économique : GET LOUE LISON, AERE*
- *Pour le soutien à l'offre de santé : contrat local de santé, participation à la restructuration des établissements de santé du territoire*

8/AMENAGEMENT NUMERIQUE

Aménagement numérique pour le déploiement du THD

9/PLAN DE CIRCULATION

Plan de circulation à Ornans – phases 1 & 2

10/DISTRIBUTION PUBLIQUE D ELECTRICITE

Distribution publique d'électricité ; pour l'exercice de cette compétence, la CCLL adhère au SYDED.

11/ LEADER

Démarche « Pays » : programme LEADER

12/ ASSAINISSEMENT

Assainissement Non Collectif

13 TRANSPORT

Transport à la demande intra-muros & action en faveur de la mobilité

14/ RESEAU DE CHALEUR

Réseau de chaleur supérieur à 2 kms desservant des particuliers et des organismes publics

D/ COMPETENCES / ACTIONS A RESTITUER

- L'aire de camping-car (stationnement/service) à Nans sous Ste Anne est restituée à la commune en accord avec elle.
- Participation à la valorisation du patrimoine bâti public des villages
- Soutien aux politiques sportives
- Actions de soutien aux voyages scolaires
- Transport collectif de voyageur

Le conseil est invité à délibérer sur l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « commerce » et des compétences optionnelles, sur les contours des compétences facultatives et sur la restitution aux communes des compétences non retenues. Idéalement, la Préfecture prendra un arrêté pour entériner ces décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-213-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018